



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

pêche

Question écrite n° 37735

### Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les vives inquiétudes des pêcheurs. La saison de pêche 2013 a été particulièrement difficile pour les petits métiers. Au-delà des problèmes qui affectent la ressource (diminution de certaines espèces, blocage des droits d'accès au thon rouge...) les pêcheurs sont confrontés, depuis plusieurs mois, à un problème environnemental d'une ampleur exceptionnelle due à la présence continue et en très grande quantité de boue qui recouvre et dégrade le matériel de pêche et entrave les capacités de capture. Cette situation est constatée dans les eaux côtières depuis le début du mois de juillet sur la presque totalité du littoral de la région Languedoc-Roussillon. Ces boues dont l'origine est inconnue pour le moment ont une persistance inhabituelle et inquiétante. Des analyses de prélèvements menées par l'Ifremer sont en cours. Cette situation a fortement aggravé la saison de pêche qui était déjà médiocre pour beaucoup de petits métiers. C'est pourquoi les professionnels sollicitent une dotation exceptionnelle de l'État sur l'exercice en cours dans le cadre de la caisse de garantie contre les intempéries. Les petits métiers sont quasiment exempts de tout mécanisme de subvention alors qu'ils sont considérés comme les plus durables. Un soutien de l'État serait salutaire pour les entreprises individuelles et familiales. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour aider ces pêcheurs et répondre à leurs attentes légitimes.

### Texte de la réponse

Le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche a bien pris note des demandes des petits métiers de Méditerranée, par exemple le maintien des dates de pêche pour l'anguille, une pêcherie traditionnelle et artisanale, et la pêche du thon rouge, pour laquelle les quotas ont été doublés en 2013. Par ailleurs, le ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche doit mettre en oeuvre une réglementation européenne contraignante pour la pêche en Méditerranée, votée en 2006, en étroite concertation avec les représentants professionnels de la pêche. Les plans de gestion pour les petits métiers font partie des priorités, afin de permettre le maintien des pratiques de pêche traditionnelle. Concernant plus particulièrement le phénomène naturel de boues auquel ont été confrontés certains pêcheurs durant la période estivale, il est assez répandu dans plusieurs régions, notamment au large des côtes basques et landaises. Les aléas climatiques font malheureusement partie intégrante de l'activité de pêche. Il faut travailler à comprendre ce phénomène, en déterminer les causes et réfléchir aux actions curatives. C'est d'ailleurs ce que font les pêcheurs basques et les instituts scientifiques locaux, à travers une étude actuellement en cours. Les informations disponibles auprès du comité départemental des pêches des Pyrénées-Atlantiques et du comité régional des pêches maritimes du Languedoc-Roussillon pourraient être mises en commun, pour plus d'efficacité. Ces projets d'études peuvent être financés soit dans le cadre de projets pilotes, soit par l'intermédiaire du fonds privé France filière pêche, géré par les professionnels de la pêche eux-mêmes. Le centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) de Sète a été également saisi de ce problème. En revanche, la question des indemnisations est difficile à traiter en l'absence de préjudice précisément avéré ou de données précises.

Plusieurs dispositifs sont prévus pour aider les pêcheurs en difficulté à cause d'aléas climatiques. Le Comité national des pêches gère, par exemple, une caisse d'indemnisation chômage-intempéries. Cependant, elle ne prévoit pas d'indemnisation pour les aléas subis en raison de boues colmatant les filets. Des évolutions réglementaires pourraient être étudiées sur l'initiative des professionnels de la pêche, qui gèrent eux-mêmes cette caisse. Le fonds privé France filière pêche dispose également d'une enveloppe financière annuelle importante, permettant de financer des projets collectifs, mais aussi de participer au financement d'investissements à bord de navires de pêche. Le ministère souhaite poursuivre le dialogue, apaiser l'ensemble de la filière pêche du Languedoc-Roussillon, mettre autour de la table les différents métiers de la Méditerranée. C'est le message qui a été porté auprès des différents représentants de la pêche du Languedoc-Roussillon lors du passage du ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche à Montpellier en marge des Assises de l'économie maritime.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fernand Siré](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37735

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 septembre 2013](#), page 9888

**Réponse publiée au JO le :** [28 janvier 2014](#), page 892